

**CLOTURE DES SESSIONS DE FORMATION EN PASSATION DE MARCHES PUBLICS**  
**A L'INTENTION DES PROFESSIONNELS ET CADRES**  
**DE LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE**

Sous le haut patronage du Premier Ministre représenté par Monsieur Bernard Lordis, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a procédé, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016, à la clôture du programme de formation en passation de Marchés Publics lancé le 13 septembre dernier à l'intention des professionnels et cadres de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Cette cérémonie qui a eu lieu en présence de nombreux délégués de différentes institutions impliquées dans les marchés publics, débuta avec les propos de bienvenue d'un Membre de la Commission, en l'occurrence Madame Marie Esther Faroul.

Prenant à son tour la parole, le Coordonnateur de la Commission, Monsieur Florient Jean Mari, s'est réjoui du fait que la CNMP ait pu conduire à terme le programme de formation. « Il s'agit pour nous de donner un éclatant témoignage de la ferme détermination de notre institution qui est fortement impliquée dans la réforme des finances publiques entreprise par le gouvernement », a-t-il souligné. « Ce programme de formation, a-t-il poursuivi,



constitue une vraie performance dans les annales de la CNMP ». Il a félicité tous ceux qui ont participé à ces sessions tout en présentant de chaleureux remerciements aux organisateurs. La CNMP a remercié l'assemblée pour sa participation active aux travaux et a assuré que les propositions formulées ne resteront pas lettre morte.

Intervenant à la fin de la cérémonie, le Représentant du Premier Ministre, Monsieur Bernard Lordis, a fait ressortir en termes clairs, l'importance de cette formation pour le Gouvernement. Selon lui, l'acquisition des connaissances en matière de marchés publics amène de nouvelles compétences porteuses de changements positifs dans notre mode de vie et de gestion de la chose publique. « Plus les procédures de passation de marchés publics sont vulgarisées et maîtrisées, plus le système national sera renforcé et plus il sera crédible au regard de tous », a-t-il soutenu.



Il convient de rappeler que ces séminaires de formation répondaient à un objectif fondamental. Il s'agissait de « doter les agents de l'État, des organismes autonomes, des entreprises publiques et des Collectivités Territoriales, de capacités leur permettant de passer des marchés publics dans les conditions prévues par la Loi ». Ces sessions ont touché un total de 164 participants incluant 64 Comptables publics et contrôleurs financiers, 17 techniciens de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif, 42 représentants des collectivités territoriales et 41 conseillers juridiques. Selon le Responsable de la formation, les séances de travail ont permis aux participants de suivre près de 20 heures de cours incluant des travaux de groupe, soit un total de 122h30 pour l'ensemble des sessions. La méthodologie utilisée a facilité le traitement de tous les thèmes fondamentaux, notamment : le cadre légal et institutionnel, l'étude des documents types élaborés par la CNMP et traitant des marchés de fournitures, de travaux, de service, de prestations intellectuelles. Une place importante a été accordée à la préparation du Plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics. Ces différentes sessions ont été animées par des cadres de la CNMP, des experts en Droit des Marchés Publics et des professeurs d'Université.

A côté du Coordonnateur de la Commission, les autres Responsables de la CNMP, en l'occurrence Monsieur Joseph Lucien Moise, Madame Sandra Toussaint Joseph, Madame Marie Esther Faroul, Monsieur Noël Laguerre et Monsieur Dalberg Claude, ont joué une part active dans l'encadrement technique des opérations de formation. Ils ont, à tour de rôle, prononcé les paroles d'ouverture et de fermeture des différentes sessions.



A travers les discussions et exercices qui ont constitué le but et la substance des sessions, les participants ont effectué des échanges d'idées et d'expérience et ont identifié des points communs et des collaborations à développer.

Au terme de la cérémonie de clôture, une attestation a été remise à chaque participant.

L'heure étant à l'action, il reste à souhaiter que les participants de ces sessions exécutent pleinement leur partition dans le concert d'effort requis pour la réforme du système de passation et de gestion des marchés publics et pour le développement du pays !